

Fête de la Sange – 7 et 8 septembre 2019

DOSSIER

EXPOSANT



Sully sur Loire





Chers exposants, chers amis de la Sange,

Nous avons été ravis de vous compter parmi nous pour la 21ème édition de la fête de la Sange qui je l'espère a su vous satisfaire. 20000 visiteurs ont arpenté les allées du salon qui place cette édition aux couleurs de l'ALSACE parmi les réussites de notre manifestation.

Le comité travail depuis plusieurs mois sur la prochaine édition, avec cette année encore son lot de nouveautés (spectacle nocturne, son et lumière, nationale d'élevage, et animations diverses et variées).

Pour la 22ème Edition, après le PAYS BASQUE et l'ALSACE, notre invité sera cette année l'Auvergne. Terre de traditions de cultures et de Gastronomie, mariant Chasse Pêche et Nature.

Nous vous remercions encore pour votre participation à notre manifestation qui nous place aujourd'hui dans les salons importants. Nous espérons vous retrouver cette année encore lors de la fête de la Sange pour les 22 ans et nous vous donnons rendez-vous le 07 et 08 Septembre 2019.

Et afin de satisfaire au mieux tout le monde et de mieux cerner vos besoins en structures, nous vous serions très reconnaissants de les réserver dès que possible en nous renvoyant :

1. Le bulletin d'inscription accompagné du règlement.
2. Une copie de votre attestation d'assurance R.C. professionnelle
3. L'imprimé K.bis ou la photocopie de votre carte professionnelle en cours de validité.

Ces trois documents sont indispensables pour la prise en considération de votre dossier.

Pour les règlements par chèques, ils doivent être libellés à l'ordre de la fête de la Sange et seront encaissés le 15/08/2019.

Les bulletins d'inscriptions reçus SANS tous les documents nécessaires seront déclarés incomplets et ne seront pas pris en compte.

Dans l'attente de vous lire, veuillez croire en nos salutations les plus respectueuses.

Je vous dis à Bientôt, A Leu!

Le Président Mathieu TEIXEIRA





# REGLEMENT GENERAL

- 1- Les exposants, du fait du présent règlement, acceptent les conditions de réservation et accordent à l'organisateur le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, la durée de la manifestation, la disposition des structures, du spectacle ou celle des stands, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ni remboursement. De même, tout commerçant qui exposerait ou vendrait des marchandises non mentionnées à la ligne « Produits exposés » du bulletin d'inscription serait exclu de la manifestation sans pouvoir prétendre à dédommagement.
- 2- Chaque exposant sera responsable de son ou ses emplacement(s). Les matériels "parasols ou structures" implantés par l'exposant et non fournis par l'organisateur sont sous son entière responsabilité. Il devra prendre toutes dispositions utiles pour se prémunir des vols et joindra la photocopie de son attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle. En outre, les commerçants devront fournir l'imprimé K.bis en cours de validité ou la photocopie de leur carte professionnelle de l'année.
- 3- La présence des exposants est obligatoire durant les deux jours de la manifestation de 9h00 à 20h le samedi et de 9h à 19h le dimanche. Les débits de boissons et stands de dégustation devront impérativement fermer à 22h le samedi et 19h le dimanche. Les ventes de boissons sont réservées uniquement aux buvettes, sauf exception les commerçants dont c'est la profession.
- 4- Les exposants Alimentaires doivent exposer leurs produits dans les normes HACCP.
- 5- Après l'installation des stands et pendant toute la durée de la manifestation, les véhicules devront stationner à l'extérieur du parc du château (parking réservé).
- 6- Evacuation des véhicules pour 8H45 impérativement, pour raison de sécurité
- 7- L'installation est possible dès le vendredi matin à partir de 9h00, le samedi à partir de 6h00.
- 8- Le gardiennage est assuré toutes les nuits du vendredi au lundi de 20h00 à 8h00.
- 9- Le démontage des stands ne devra se faire qu'après la clôture de la manifestation.
- 10- L'extension des stands en dehors de l'emplacement déterminé nécessite une autorisation préalable.
- 11- En cas de désistement, à moins de 1 mois de la manifestation, les sommes versées resteront acquises à la Fête de la Sange.
- 12- Les exposants déclarent, en outre, renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'organisateur, en cas de dommages (suite à une tempête, incendie, vol et dégradation des biens et matériels exposés) et ce pendant toute la durée de la manifestation.
- 13- Si vous vous êtes accompagné d'un animal, vous devrez être en possession de son carnet de vaccination.
- 14- Les exposants sont autorisés à utiliser leur propre structure à condition que celles-ci soit de couleur blanche.
- 15- Le nombre d'emplacements étant limité, le Comité de la Sange se réserve le droit de ne pas retenir une demande d'inscription, sans avoir à justifier sa décision.
- 16- Ne sont admis sur la manifestation que les exposants ayant retourné leur dossier complet et ayant obtenu confirmation de leur réservation
- 17- Toute forme de sous location du stand est interdite
- 18- Les exposants auront la possibilité de dormir dans leur camion sur place à condition d'en informer l'organisateur



## ENGAGEMENTS

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement général
- Je m'engage à respecter le règlement général

Nom et qualité du signataire	Fait à : le Signature / cachet
------------------------------	--------------------------------------





# DOSSIER EXPOSANT 2019

## COORDONNEES

Société :
Adresse
CP, Ville
Numéro de téléphone portable
Numéro de téléphone fixe
Responsable (Nom/ prénom)
Email
Catégorie d'exposition

- En cochant cette case, vous acceptez que la Comité de la Fête de la Sange de Sully sur Loire collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous inscrire à la participation de l'événement susmentionné, en accord avec notre politique de protection des données.
- En cochant cette case vous acceptez que vos données personnelles soient conservées dans le but d'être contacté ultérieurement.





## RESERVATION DE STAND

### CHAPITAUX

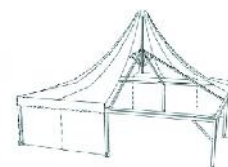
Chapiteaux : Tailles disponibles

**12.5m<sup>2</sup>** (5\*2.5m)

**25m<sup>2</sup>** (5\*5m)

**50m<sup>2</sup>** (5\*10m)

Taille supérieure : nous consulter



Surface	Prix TTC /Unité	Quantité souhaitée	Total TTC
12.5m <sup>2</sup>	300 € TTC		
25m <sup>2</sup>	515 € TTC		
50m <sup>2</sup>	920 € TTC		
Option parquet Pour les structures 5*5 ou 5*10	6 €/m <sup>2</sup>	25m <sup>2</sup> minimum	
<b>TOTAL</b>			

Nos stands sont équipés d'un branchement électrique 220V, ainsi que de l'éclairage. Si besoin d'une puissance supérieure (380 V) et de raccordements spéciaux, merci de nous l'indiquer ci-dessous :

.....  
 .....

### EMPLACEMENTS LIBRES

Il s'agit d'un emplacement de 8\*3m soit 24m<sup>2</sup>, cet emplacement est livré sans structure couverte, avec la présence d'un branchement électrique à proximité.

Les exposants désirant réserver un emplacement libre et y adjoindre une structure personnelle devront respecter le cahier des charges de la manifestation. La structure devra être blanche afin de ne pas dénaturer le visuel de la manifestation.

Le Comité vous propose une location d'une structure 3\*3m inclus dans la surface de l'emplacement libre.

	Surface	Prix TTC /Unité	Quantité souhaitée	Total TTC
Formule 1 emplacement libre	(8*3) 24m <sup>2</sup>	250€ TTC		
Formule 2 emplacement libre avec structure	(8*3) 24m <sup>2</sup> avec structure (3*3) 9m <sup>2</sup>	400€TTC		
<b>TOTAL</b>				





## BRACELETS

Les exposants recevront 2 bracelets gratuits donnant droit à l'accès de la manifestation, les bracelets supplémentaires seront facturés demi-tarif et à régler le jour de la manifestation.

Les bracelets supplémentaires demandés, vous seront facturés demi-tarif et seront à régler sur place le jour même.

## MODE DE PAIEMENT

Un chèque de caution de 250€ vous est demandé, celui-ci sera rendu seulement le dimanche après-midi avec votre facture. Cette caution nous assurera que chaque exposant s'engage à être présent sur la manifestation tout le week-end.

- chèque bancaire à l'ordre de « Comité de la Fête de la Sange »
- Virement bancaire IBAN FR76 1027 8375 0100 200 3380 144 BIC CMCIFR2A

## RESERVATION

Votre confirmation de réservation vous sera envoyée seulement après réception des éléments suivants :

- Copie de votre carte commerçant ambulant ou extrait de Kbis de moins de trois mois
- Attestation d'assurance professionnelle
- Chèque de réservation
- Chèque de caution de 250 €

Sans ces documents votre dossier sera considéré comme incomplet et vous sera directement renvoyé sans enregistrement de votre demande.

Aucun matériel (tables et chaises) n'est réservable d'avance. Moyennant un chèque de caution spécifique et sous réserve de disponibilité, ce matériel vous sera remis sur place le jour de votre installation.

## RETOUR DOSSIER

Comité de la Sange  
Responsable Exposants – Monsieur DULAC  
Office de tourisme Place de Gaulle  
45600 SULLY SUR LOIRE

Dossier à retourner avant le :

**LE 30 JUIN 2019**

## CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires merci de nous écrire à l'adresse suivante : [exposange@hotmail.fr](mailto:exposange@hotmail.fr)  
Par téléphone : 06 61 38 15 68. En laissant un message avec vos coordonnées afin de pouvoir vous recontacter.

